



Province du Québec

Municipalité de Venise-en-Québec

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue par visioconférence, lundi 1er mars 2021 à 14 h 15 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et en vertu de l'arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020 et ses amendements, la présente séance se tient sans la présence du public.

À cette assemblée sont présents les conseillers Messieurs M. Gérard Bouthot, M. Johnny Izzi, M. Raymond Paquette, M. Alain Paquin formant quorum sous la présidence de M. Jacques Landry, maire.

Les conseillers M. Steve Robitaille et M. Michel Vanier sont absents.

Monsieur Frédéric Martineau, directeur général et secrétaire-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
- 5. DIRECTION GÉNÉRALE
- 6. FINANCES
- 7. BÂTIMENTS & CONSTRUCTION
- 7.1 Dépôt rapport inspecteur
- 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 9. URBANISME EN ENVIRONNEMENT
- 10. ÉGOUT SANITAIRE & AQUEDUC
- 11. LOISIRS, TOURISME ET CULTURE
- 12. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE
- 13. AFFAIRES NOUVELLES
- 14. COMPTES DU MOIS
- 14.1 DÉBOURSÉS DU MOIS DE FÉVRIER 2021
- 15. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE





1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue par visioconférence, lundi 1er mars 2021 à 14 h 15 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et en vertu de l'arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020 et ses amendements, la présente séance se tient sans la présence du public.

À cette assemblée sont présents les conseillers Messieurs M. Gérard Bouthot, M. Johnny Izzi, M. Raymond Paquette, M. Alain Paquin formant quorum sous la présidence de M. Jacques Landry, maire.

Les conseillers M. Steve Robitaille et M. Michel Vanier sont absents.

Monsieur Frédéric Martineau, directeur général et secrétaire-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

12124-03-01

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1er mars 2021.

Il est proposé par Jacques Landry, appuyé par Michel Vanier et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1er mars 2021.

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

12125-03-01

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er février 2021.

Il est proposé par Jacques Landry, appuyé par Raymond Paquette et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er février 2021.

5 DIRECTION GÉNÉRALE

5.1 Avis de motion et dépôt – projet de règlement 475-2021 – Règlement décrétant une dépense de 600 000 \$ et un emprunt de 450 000 \$ pour divers travaux municipaux

Le maire Jacques Landry dépose le projet de règlement et donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors de la prochaine assemblée du conseil, le règlement n°475-2021 décrétant une dépense de 600 000 \$ et un emprunt de 450 000 \$ pour divers travaux municipaux.





12126-03-01

5.2 Appui - Patrouille nautique SQ

CONSIDÉRANT QU'en raison de la pandémie de la COVID-19, une augmentation marquée du nombre d'embarcations nautiques sur les lacs et cours d'eau a été constatée au cours de la saison estivale 2020, les vacances au Québec ayant été favorisées ;

CONSIDÉRANT QUE cette augmentation a eu des retombées positives pour l'industrie touristique, mais que des incidents nautiques ont toutefois été dénombrés malgré les efforts déployés et une présence accrue des patrouilleurs de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT l'achalandage constaté à l'été 2020 est à prévoir pour 2021, il est primordial que des activités supplémentaires de prévention et de patrouilles nautiques soient mises en place pour éviter un maximum d'accidents et incidents avec blessés et/ou décès;

CONSIDÉRANT QUE ces activités pourraient être réalisées sur les plans d'eau, mais également aux rampes de mise à l'eau afin de sensibiliser les plaisanciers à la sécurité nautique (port de la veste de flottaison, consommation de boissons alcoolisées, équipement de sécurité requis, etc.);

CONSIDÉRANT QUE ces moyens de prévention permettraient de sensibiliser les utilisateurs et ainsi contribuer à l'évitement de situations déplorables;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Raymond Paquette et résolu à l'unanimité

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la municipalité de Venise-en-Québec appuie les démarches de la Ville de Gracefield afin que la Sûreté du Québec augmente le budget alloué aux activités de prévention et de patrouilles nautiques pour la saison estivale 2021.

6 FINANCES

12127-03-01

6.1Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 261 900 \$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Venise-en-Québec souhaite emprunter par billets pour un montant total de 261 900 \$ qui sera réalisé le 8 mars 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
320-2008	121 700 \$
408-2014	140 200 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéro 320-2008 et 408-2014, la Municipalité de Venise-en-Québec souhaite réaliser l'emprunt pour un





terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- 1. les billets seront datés du 8 mars 2021 ;
- 2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 8 mars et le 8 septembre de chaque année ;
- 3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétairetrésorier(ère) ou trésorier(ère);
- 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	15 900 \$	
2023.	16 100 \$	
2024.	16 400 \$	
2025.	16 700 \$	
2026.	16 900 \$	(à payer en 2026)
2026.	179 900 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 320-2008 et 408-2014 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 8 mars 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

6.2Adjudication - emprunt par billets

12128-03-01

Nombre Date de d'ouverture 1er mars 2021 soumissions Heure d'ouverture 14 h Échéance 4 ans et 5 mois moyenne: Lieu des Ministère d'ouverture Finances du Québec Date 8 mars 2021 d'émission: Montant: 261 900 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de Venise-en-Québec a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 8 mars 2021, au montant de 261 900 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.





1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

15 900 \$	1,86000 %	2022
16 100 \$	1,86000 %	2023
16 400 \$	1,86000 %	2024
16 700 \$	1,86000 %	2025
196 800 \$	1,86000 %	2026

Prix: 100,00000 Coût réel: 1,86000 %

2 - CAISSE DESJARDINS DU HAUT-RICHELIEU

15 900 \$	1,92000 %	2022
16 100 \$	1,92000 %	2023
16 400 \$	1,92000 %	2024
16 700 \$	1,92000 %	2025
196 800 \$	1,92000 %	2026

Prix: 100,00000 Coût réel: 1,92000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

15 900 \$	0,60000 %	
16 100 \$	0,75000 %	2023
16 400 \$	1,00000 %	2024
16 700 \$	1,30000 %	2025
196 800 \$	1,60000 %	2026

Prix: 98,16200 Coût réel: 1,95843 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse.

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Venise-en-Québec accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 8 mars 2021 au montant de 261 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 320-2008 et 408-2014. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

12129-03-01

6.3Autorisation de paiement – 3e versement – Blanko

CONSIDÉRANT le contrat donné à l'entreprise Blanko pour la refonte du site web de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un décompte progressif.

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le 3e paiement à l'entreprise Blanko d'un montant de 6 036,19 \$





7 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION

7.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis - février 2021

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour les permis émis du 1er au 28 février 2021.

8 SÉCURITÉ PUBLIQUE

12130-03-01

8.1 Adoption – clignotant vert – véhicule personnel pompier sur appel de service

CONSIDÉRANT qu'à partir du 1^{er} avril 2021, il sera permis pour les pompiers d'utiliser un clignotant vert sur leur véhicule personnel lors d'un déplacement dans le cadre d'un appel de soutien incendie afin d'inviter les usagers de la route à céder le passage;

CONSIDÉRANT qu'une résolution du conseil municipal est requise pour permettre l'utilisation du feu vert ;

CONSIDÉRANT que pour des fins d'efficience et de saine gestion, il est souhaitable de déléguer la compétence au directeur du service de sécurité incendie pour :

- S'assurer que le pompier a suivi la formation de l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) portant sur les règles d'utilisation d'un feu vert clignotant ;
- Délivrer la recommandation favorable en fonction de l'évaluation du dossier d'emploi du pompier ;
- Vérifier que le pompier faisant la demande possède un permis de conduire valide qui ne doit pas avoir été sanctionné en raison de l'accumulation de points d'inaptitude ou d'une déclaration de culpabilité à une infraction criminelle en relation avec la conduite d'un véhicule, dans les deux années précédant sa demande.

En conséquence,

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Raymond Paquette et résolu à l'unanimité

D'IMPLANTER l'utilisation du feu vert clignotant par les pompiers du service intermunicipal en sécurité incendie de Venise-en-Québec selon les modalités définies par le Code de la sécurité routière.

DE DÉLÉGUER la compétence relative à la gestion de la délivrance autorisant l'utilisation du feu vert pour les pompiers volontaires au directeur du service intermunicipal de sécurité incendie de Venise-en-Québec.

12131-03-01

8.2 Nomination – élu siégeant sur le comité consultatif intermunicipal du SSI

CONSIDÉRANT que l'entente intermunicipale de service de sécurité incendie prévoit la formation d'un comité consultatif intermunicipal constitué d'un élu et des directeurs généraux de chacune des municipalités ;

Il est proposé par Gérard Bouthot, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité





DE NOMMER le conseiller M. Johnny Izzi comme membre élu au comité consultatif intermunicipal de sécurité incendie;

DE NOMMER le conseiller M. Raymond Paquette comme membre élu suppléant au comité consultatif intermunicipal de sécurité incendie.

12132-03-01

8.3 Embauche – pompiers volontaires – transfert du SSI de Saint-Sébastien

CONSIDÉRANT que l'entente du service intermunicipal de sécurité incendie de Venise-en-Québec prévoit l'embauche des pompiers qui étaient en fonction à la Municipalité de Saint-Sébastien avant la ratification de ladite entente.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Raymond Paquette et résolu à l'unanimité

DE PROCÉDER à l'embauche de M. Francis Lamarre et M. Michael Smith-Leclerc à titre de pompier volontaire selon la politique salariale en vigueur.

DE PROCÉDER à l'embauche de M. Jean Vasseur à titre pompier volontaire et de chef aux opérations selon la politique salariale en vigueur.

9 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

12133-03-01

9.1 Règlement sur les PIIA – projets de constructions

CONSIDÉRANT une demande des propriétaires du :

- 194, 25e Rue Ouest construction bâtiment principal;
- 213, 25e Rue Ouest construction bâtiment accessoire ;
- 281, 51e Rue Ouest construction bâtiment principal;
- 283, 51e Rue Ouest construction bâtiment principal;
- 285, 51e Rue Ouest construction bâtiment principal;
- 315, 51e Rue Ouest construction bâtiment principal;
- 210/212, 20^e Avenue Ouest construction bâtiment principal;
- 214/216, 20^e Avenue Ouest construction bâtiment principal;
- 275, 51e Rue Ouest construction bâtiment principal

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que les projets sont conformes à la réglementation municipale.

Il est proposé par Gérard Bouthot, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les projets tels que définis dans le préambule.

12134-03-01

9.2 Dérogation mineure – lot 5 105 937

CONSIDÉRANT que cette résolution aura pour effet de rendre réputée conforme la réduction de la marge avant à 9,90 mètres plutôt que 13 mètres dans la zone Ha-20 sur le lot 5 105 937, afin d'y permettre la





construction d'un jumelé;

CONSIDÉRANT que l'article 145.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* stipule qu'une dérogation mineure ne peut porter sur des dispositions relatives à la densité d'occupation du sol;

CONSIDÉRANT que l'article 145.4 de la Loi précise que la dérogation ne peut être accordée que si l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande ;

CONSIDÉRANT que la présente demande va à l'encontre de l'esprit de la Loi.

Il est proposé par Gérard Bouthot, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

DE REFUSER la demande de dérogation mineure pour le lot 5 105 937.

12135-03-01

9.3 Octroi de contrat - Serres et Pépinières Champlain - saison 2021

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de préserver un aménagement paysager de haute qualité sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT les 4 fleurons de la Municipalité pour symboliser la variété des espèces florales et la qualité de l'aménagement.

Il est proposé par Gérard Bouthot, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat d'entretien de l'aménagement paysager à Serres et Pépinières Champlain pour la saison 2021, le tout selon la soumission du 28 janvier 2021 pour un montant de 21 000 \$ plus les taxes applicables.

12136-03-01

9.4 Autorisation de dépense et de paiement – mandats supplémentaires – Groupe Synergis

CONSIDÉRANT que projet de réfection du sentier de la nature a nécessité des études supplémentaires en vue d'obtenir les autorisations ministérielles.

Il est proposé par Gérard Bouthot, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la dépense supplémentaire d'un montant 3 415 \$ ainsi que le paiement de ladite dépense à Groupe Synergis ;

D'AUTORISER le directeur général à engager un montant supplémentaire d'un maximum de 5 000 \$ auprès de Groupe Synergis en lien avec le projet de réfection du sentier de la nature.

10 ÉGOUT SANITAIRE & AQUEDUC

12137-03-01

10.1 Octroi de contrat – achat de compteurs d'eau – Compteur d'eau du Québec

CONSIDÉRANT que la Municipalité poursuit son objectif de remplacer les compteurs d'eau défectueux et/ou non-conformes ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité





D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Compteur d'eau du Québec pour l'achat de 50 compteurs d'eau pour un montant de 13 062,50 \$ plus les taxes applicables

11 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

12 TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

12138-03-01

12.1 Autorisation - demande de soumissions publique relative à un contrat de construction – marché public

CONSIDÉRANT que la réfection de l'esplanade du marché public est prévue dans le programme triennal d'immobilisation de la Municipalité pour l'année 2021 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder par appel d'offres public sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO).

Il est proposé par Raymond Paquette appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général à procéder à une demande de soumission publique pour la réfection de l'esplanade du marché public.

13 AFFAIRES NOUVELLES

14 COMPTE DU MOIS

12139-03-01

14.1 Déboursés du mois de février 2021

Il est proposé par Jacques Landry, appuyé par Raymond Paquette et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER les chèques émis et les paiements directs exécutés durant la période du mois février 2021, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 198 217,37 \$

D'ENTÉRINER les engagements pour un montant de 6 830.68 \$.

15 PÉRIODE DE QUESTIONS

12140-03-01

16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Raymond Paquette et résolu à l'unanimité

DE LEVER l'assemblée à 14 h 30.





Jacques Landry	Frédéric Ma	Frédéric Martineau			
Maire	Directeur Trésorier	général,	Secrétaire-		

Je, Jacques Landry, Maire, atteste que la signature du présent procèsverbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION PAR LE CONSEIL.





ANNEXE 1

CHÈQUES	FOURNISSEURS	MONTANTS	COMPTES
FÉVRIER	<u>2020-2021</u>		
C2100052	9307-7196 QUÉBEC INC. A/S PIERRE-OLIVIER	200,00 \$	Remb.
C2100053	ARTICLES PROMOTIONNELS DANIEL DUPUIS	1 717,90 \$	02-320-00-650-/02-230-01-650
C2100054	KALITEC SIGNALISATION	6 392,61 \$	02-355-00-640
C2100055	L'HEUREUX PRO-JOINTS INC. MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC	666,86 \$	
C2100056 C2100057	MARTINEAU FRÉDÉRIC - REMISE REER	- \$ 648,56 \$	A 02-130-00-212
C2100057 C2100058	Municipalité St-Georges-de-Clarenceville	564,92 \$	02-130-00-212
C2100059	COMAQ	948,54 \$	02-130-00-454
C2100060	COMBEQ	436,91 \$	02-130-00-494-01
C2100061	MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC	699,00 \$	02-130-00-519
C2100062	CLUB RIVERAIN VTT		02-701-90-996
C2100063	LE CIRCUIT FORD LINCOLN LTÉE CENTRE D'ENTRAIDE RÉGIONAL	31 911,31 \$	58-214-10-000
C2100064	D'HENRYVILLE	1 000.00 \$	02-02-701-90-447
C2100065	KALITEC SIGNALISATION		02-355-00-640
C2100066	MUNICIPALITÉ D'HENRYVILLE	938,96 \$	02-220-00-959
	MUNICIPALITÉ SAINT-GEORGES-DE-		
C2100067	CLARENCEVILLE	1 237,70 \$	02-220-00-959
C2100068	MINTZ GLOBAL SCREENING INC.	298,94 \$	
C2100069 C2100070	OUTILLAGE RIOUX C.D.B. VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU	42,38 \$ 6 820,00 \$	02-320-00-640-01 02-370-00-951
C2100070	MARCEAU NORMAND	150,00 \$	
C2100072	TILLERTECHESTRIE	517,39 \$	02-320-00-526
	ASSOCIATION DES MARCHÉS PUBLICS DU	,,,,,,,	
C2100073	QUÉBEC	100,00 \$	02-130-00-494
C2100074	BLANKO	6 036,19 \$	02-622-00-340
C2100075	R. COURCHESNE ENTRETIENT	4 311,57 \$	
C2100076 C2100077	CARDIO CHOC GARAGE YVES ST-LAURENT	170,16 \$ 152,03 \$	02-230-01-675 02-320-00-525
C2100077	GARAGE IVES STEADRENT GARAGE N.M. PATENAUDE INC.	2 600,37 \$	
C2100079	MEUNERIE NORMAN GAMACHE INC.	43,65 \$	02-490-00-499
C2100080	RÉSEAU BIBLIO DE LA MONTÉRÉGIE	3 248,76 \$	02-702-30-494
C2100081	UNIFORMES BEAUDIN	143,72 \$	02-320-00-650
L2100041	ADGMQ	287,44 \$	02-130-00-454
L2100042	EUROFINS / ENVIRONEX	650,48 \$	02-413-00-413/02-414-00-444
L2100043	ETHIER AVOCATS INC. HYDRO QUÉBEC	396,87 \$ 2 653,39 \$	02-130-00-414
L2100044 L2100045	LANGEVIN PAULE	2 653,39 \$ 35,00 \$	DIVERSE 02-690-00-459
L2100045 L2100046	NETTOYEUR MARTIN		02-190-522/02-701-20-522-02
L2100047	PAPETERIE COWANSVILLE	238,63 \$	
L2100048	PUROLATOR INC.	5,42 \$	02-130-00-321
L2100049	PROANIMA	1 285,50 \$	02-690-00-499
L2100050	SERRES ET PÉPINIÈRE CHAMPLAIN	3 503,29 \$	02-701-50-522
L2100051	ST-MAURICE MANON	35,00 \$	02-690-00-459
L2100052 L2100053	THIBAULT MICHEL TOILETTES SUPRA	35,00 \$ 114,98 \$	02-690-00-459 02-701-50-522
L2100053	BORDO, LANA	700,00 \$	02-190-522/02-701-50-522-07
L2100055	CHOINIÈRE & MORIN INC.	19 903,49 \$	02-330-00-443
L2100056	CONSTRUCTION DANY BOUCHER INC.	2 752,96 \$	02-330-00-443
L2100057	DESJARDINS	150,00 \$	02-130-00-496
L2100058	M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	25 172,20 \$	02-451-10-446
L2100059	PAPETERIE COWANSVILLE	758,84 \$	
L2100060 L2100061	PUROLATOR INC. RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	5,42 \$ 1 609,65 \$	02-130-00-321 02-130-00-413
L2100061 L2100062	SUPER SOIR	1 230,70 \$	02-130-00-413
L2100063	TÉLÉBEC LTÉE	130,26 \$	02-622-00-331
L2100064	THIBAULT & ASSOCIÉS	672,60 \$	02-220-00-522
L2100065	LA SECTION LOCALE 956 D'UNIFOR	373,45 \$	55-138-40
L2100066	L'HOMME ET FILS ENR	2 233,87 \$	DIVERSE
L2100069	GROUPE SYNERGIS INC.	3 926,40 \$	
L2100070 L2100071	JI D-I AGUÊ	2 823,05 \$ 68,65 \$	DIVERSE 02-320-00-526
L2100071 L2100072	NETTOYEUR MARTIN	151,59 \$	02-190-522/02-701-20-522-02
L2100072	PIÈCES D'AUTOS DE BEDFORD	11,73 \$	02-320-00-525
L2100074	LA CAPITALE ASS.ET GEST. DU PATRIMOINE	1 535,62 \$	DIVERSE
L2100075	SERVICE DE CARTES DESJARDINS	250,00 \$	02-320-00-525
L2100076	L'HOMME ET FILS ENR GROUPE SYNERGIS INC. HYDRO QUÉBEC JLD-LAGUÉ NETTOYEUR MARTIN PIÈCES D'AUTOS DE BEDFORD LA CAPITALE ASS.ET GEST. DU PATRIMOINE SERVICE DE CARTES DESJARDINS SERVICE DE CARTES DES JARDINS SERVICE DE CARTES DES JARDINS	2 959,48 \$	02-130-00-494
L2100077	OLIVIOL DE OAIVILO DEOJAIVDINO	Ζ Ζ ΤΖ, ΤΟ Ψ	02-130-00-321
	TOTAL:	155 395,91 \$	
	SALAIRES en date du 05-02/18-02 SALAIRES ÉLUS	36 629,00 \$ 6 192,46 \$	
	ONLAINES ELUS	0 192,40 \$	=





	198 217,37 \$	
ENGAGEMENT		
TENTE GONFLABLE INC./ NETTOYAGE	1 338,31 \$	
ÉCHO-TECH / MESURE DES BOUES	1 795,00 \$	
RG TECHNILAB	3 697,37 \$	
	6 830,68 \$	